

STRATÉGIE D'INTERVENTION DE LA BOAD DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA



Par Moustapha DIAO
Ingénieur Agronome





PLAN DE LA PRÉSENTATION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

**RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA
MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE
RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA**

FACTEURS DE SUCCÈS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

**STRATEGIE D'INTERVENTION DE LA BOAD DANS LE
FINANCEMENT DE PROJETS D'ASSURANCE AGRICOLE
/ RECOLTE DANS LES PAYS DE L'UEMOA**



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Situation agricole et socio économique de la zone de l'UEMOA

- 60 à 80 % de la population vivent en milieu rural
- L'agriculture est le principal pilier de l'activité économique
- La production agricole essentiellement pluvial et extensif et caractérisée par un faible niveau de mécanisation et d'utilisation d'engrais et est fortement influencée par les aléas climatiques entraînant des rendements faibles, des périodes récurrentes de crises alimentaires et des instabilités politiques et sociales.
- L'intensification agricole est observée dans les périmètres irrigués qui représentent une faible proportion des superficies cultivées.
- Il est noté des difficultés d'accès aux services financiers en milieu rural, des taux d'intérêt élevés dans le secteur agricole et l'absence d'une « culture » de l'assurance en milieu rural et agricole
- Les défis de l'agriculture sous-régionale sont notamment de: (i) nourrir la population dans un contexte de forte croissance démographique couplée à une urbanisation accélérée; (ii) accroître la production de façon durable, (iii) réduire la pauvreté rurale, en revalorisant le travail et le statut des agriculteurs et (iv) mieux s'adapter aux changements climatiques et les grands fléaux (sécheresse, inondation, invasions acridiennes, feux de brousse).
- La persistance de la vulnérabilité de la région aux vicissitudes du climat, exige d'autres stratégies d'adaptation en complément des outils de gestion déjà en place.



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avantages de l'assurance récolte comme outil de gestion des risques agricoles

➤ L'utilisation de l'assurance récolte comme outil de gestion des risques agricoles qui couvrent les pertes attribuables aux effets des changements climatiques et autres phénomènes naturels, pourrait avantageusement appuyer les stratégies mises de œuvre par les pays de l'UEMOA afin d'accroître la productivité et la durabilité des exploitations agricoles.

➤ L'assurance récolte présente les avantages ci-après :

- Faciliter l'accès au crédit agricole
- Améliorer les pratiques culturales en favorisant l'achat d'intrants en qualité et en quantité suffisante
- Favoriser la diversification des cultures
- Favoriser l'accroissement de l'épargne des paysans
- Contribuer au mieux être des communautés rurales
- Favoriser l'accroissement des rendements de production.

- Constituer un outil de gestion des risques qui appuie les politiques de développement rural et le développement de l'agriculture
- Stabiliser les interventions de l'État en situation de dommages aux récoltes
- Permettre d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques

- Créer des perspectives d'affaires nouvelles dans un secteur où le potentiel de développement est à la hauteur de la croissance démographique
- Favoriser l'augmentation des activités en crédit agricole
- contribue à réduire le risque financier lié au financement des exploitations agricoles.



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Intérêt de l'assurance récolte pour la BOAD

- La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'Institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), transformée en 1994 en une Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). C'est un établissement public à caractère international qui a pour objet, "de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest" en finançant des projets prioritaires dans les domaines du développement rural, des infrastructures de base, des infrastructures modernes, des télécommunications, de l'énergie, de l'eau, des industries, des transports, du tourisme et des services.
- Dans le secteur du développement rural, les interventions de la Banque dans l'UEMOA au 31 janvier 2012 s'élèvent à 322 325,56 M FCFA, soit 16,27 % de ses engagements cumulés tous secteurs confondus au profit des économies des Etats membres de l'Union d'un montant de 1 979 887,36 M FCFA à la même date.
- A la suite de la récente crise alimentaire qui a frappé les Etats membres de l'UEMOA, la BOAD a élaboré une stratégie d'intervention dans le développement agricole et rurale des pays de l'UEMOA afin d'accroître ses engagements dans le financement des projets de développement agricole portant notamment sur la maîtrise de l'eau, les infrastructures de stockage et de désenclavement, la microfinance et promouvoir d'autres services financiers comme l'assurance-récolte dont la mise en œuvre permettrait une meilleure durabilité des financements en sécurisant les revenus agricoles et faciliterait l'accès au crédit des agriculteurs.



ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

La BOAD a financé de 2010 à 2012 une étude faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme d'assurance récolte dans la zone UEMOA.

L'étude a pour objet d'établir la faisabilité technique, économique et organisationnelle du fonctionnement d'un mécanisme d'assurance-récolte dans la zone UEMOA. Elle tient compte des initiatives d'assurance-récolte existantes dans les pays de l'union.

Les objectifs sont :

- *caractériser la situation géographique, climatique et agro-économique des pays de l'UEMOA*
- *Évaluer les effets des risques climatiques et naturels affectant les principales productions agricoles de la zone UEMOA*
- définir un mécanisme d'assurance-récolte adapté à la zone UEMOA
- Évaluer des projets pilotes d'assurance récolte



Conditions requises pour développer un programme d'assurance récolte

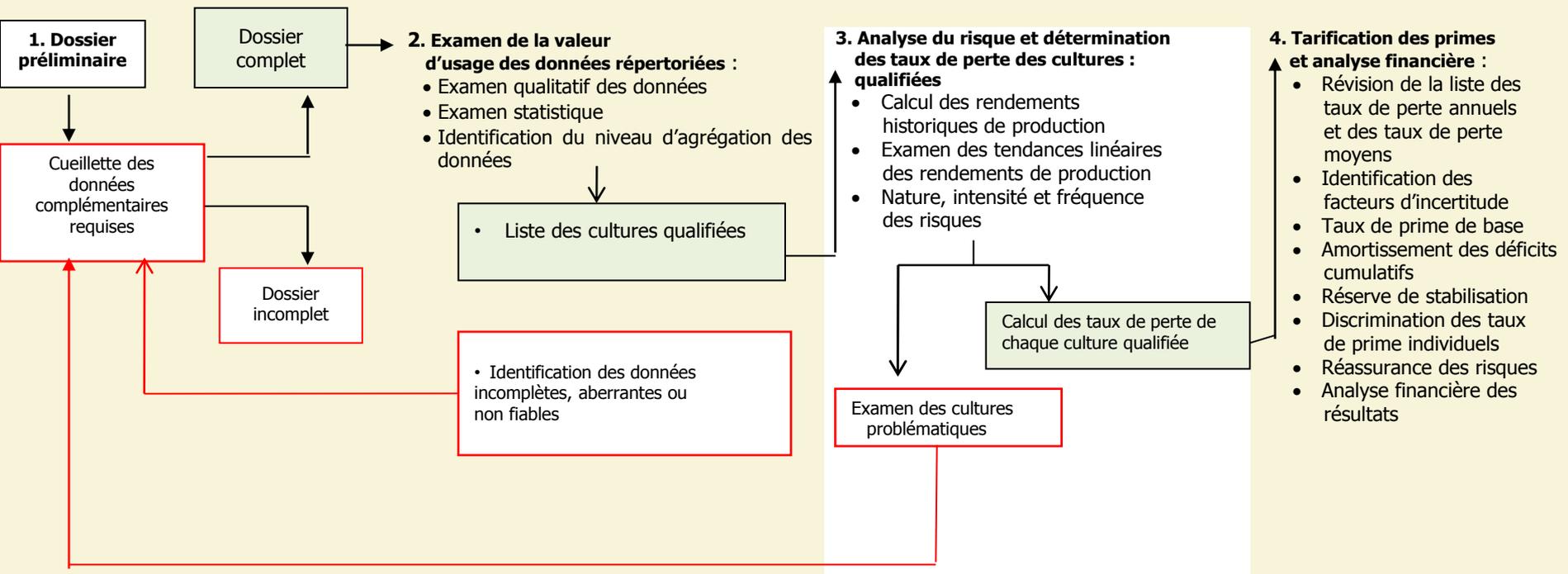
1. Qualité et disponibilité des données de base	2. Types de données requises pour la mise en œuvre d'un programme d'assurance récolte
• Données disponibles sur une longue période	• Données de rendements annuels par culture.
• Données établies sur une base géographique stable dans le temps.	• Données climatiques (température et pluviométrie base journalière ou décadaire).
• Données établies selon la plus petite unité géographique de référence favorisant une mesure précise des rendements historiques.	• Zones agroécologiques des pays de l'UEMOA.
• Données désagrégées au niveau des modes de production par culture.	• Calendriers culturaux selon les zones agroécologiques.
• Données désagrégées au niveau des saisons de production	• Distribution géographique des stations météorologiques.
• Données produites selon des protocoles connus, rigoureux et stables.	• Identification des plus petites unités géographiques favorisant une mesure précise des rendements historiques et des risques de production.
• Données permettant d'identifier les facteurs de risque selon leur fréquence et leur intensité.	• Identification des principales productions agricoles (filères porteuses, importance économique et sociale).



Traitement des données relatives à l'application d'un mécanisme d'assurance récolte dans les pays de la zone UEMOA

1. Collecte de données

- Identification des besoins
- Identification des sources de données
- Codification des données reçues





RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

L'analyse des données agronomiques et météorologiques des pays de l'UEMOA a montré :

1. Des difficultés dans la collecte de données surtout météorologiques (en vente pour la plupart)
2. Données climatiques (pluviométrie, température, humidité) parfois décennales ou mensuelles
3. Statistiques agricoles (historique de rendement) parfois agrégées au niveau national et régional
4. Des séries chronologiques de données agrométéorologiques incomplètes /ou aberrantes (mélange des productions de différents types de cultures (riz pluvial, riz irrigué, riz de mangrove, riz des bas-fonds).

Ainsi, selon la quantité et la fiabilité des données collectées, les pays de l'UEMOA ont été classés en 3 groupes :

Groupe 1 : Bénin et Sénégal (données complètes, ces pays disposent déjà de structures d'assurance agricole,)

Groupe 2 : Burkina Faso, Mali, Niger et Togo (données à actualiser et à désagréger)

Groupe 3 : Côte d'Ivoire et Guinée Bissau (manque de données ou données aberrantes).



Recommandations de l'étude relatives aux actions à réaliser dans les différents pays de l'UEMOA

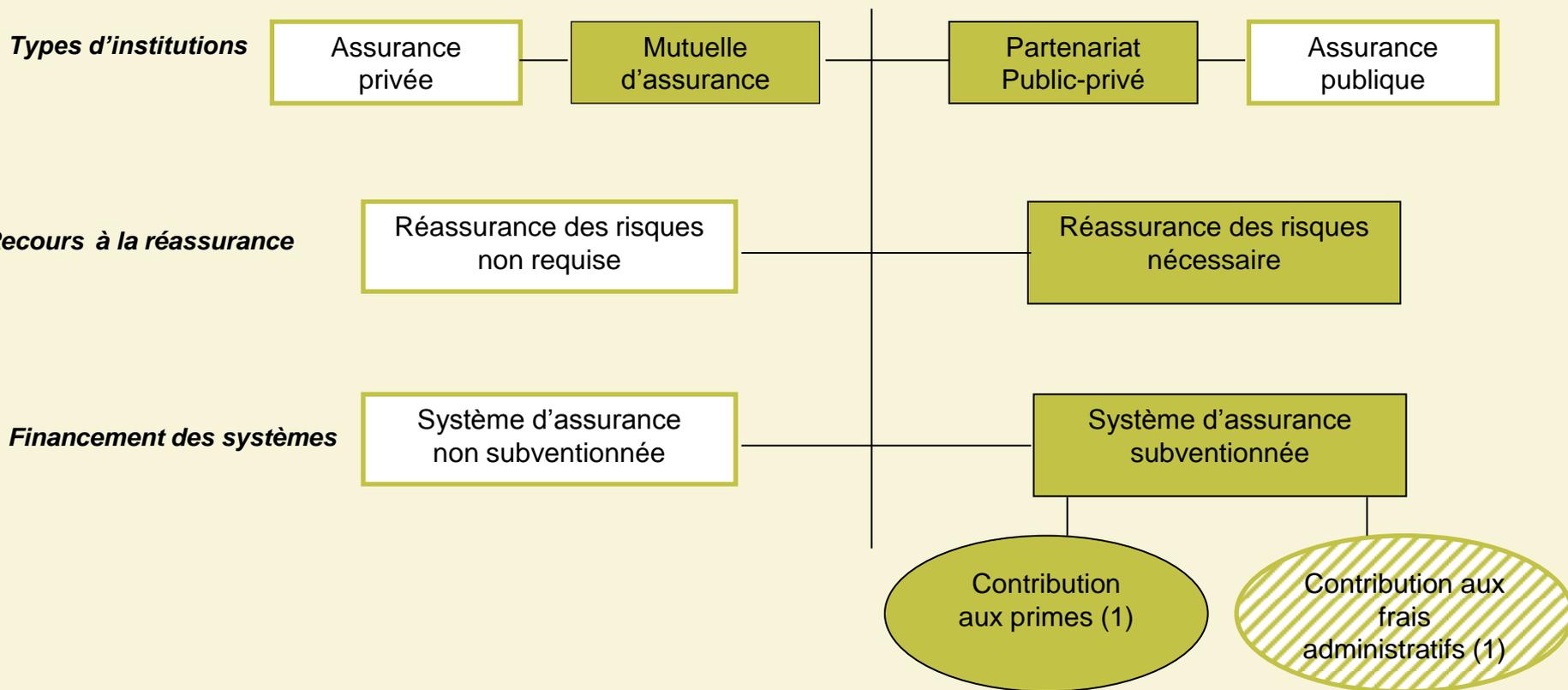
GROUPE DE PAYS	ACTIVITÉS À RÉALISER	EXTRANTS SPÉCIFIQUES
A. Bénin – Sénégal Pays où des programmes d'assurance agricole ont été développés et/ou mis en application	Renforcement des capacités d'intervention et d'extension des programmes d'assurance récolte en cours en voie de développement dans une approche concertée	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins et attentes mutuelles • Identification des cultures visées • Identification des termes du partenariat
B. Niger, Mali, Burkina Faso, Togo Pays disposant des infrastructures et des données permettant d'envisager la mise en œuvre d'un tel programme	Études complémentaires à réaliser Cadre de référence à créer pour porter des projets pilote de mise en œuvre d'un programme d'assurance récolte	<ul style="list-style-type: none"> • Termes de référence pour la réalisation du projet pilote • Identification des cultures visées • Guide des activités à réaliser • Activités à réaliser par processus administratif
C. Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Pays où les données de base et / ou les infrastructures requises pour la mise en œuvre d'un tel programme doivent être améliorées	Études complémentaires à réaliser pour compléter les données et renforcer les infrastructures Cadre de référence à créer pour porter des projets pilote de mise en œuvre d'un programme d'assurance récolte	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de travail • Guide des actions à réaliser • Structure de coordination • Gestion et reddition de compte • Synthèse

- La réalisation des projets pilote repose sur un ensemble de conditions objectives dont principalement la disponibilité des données de rendement et des données météorologiques fiables.
- La réalisation des projets pilote repose sur la contribution et la collaboration des différents partenaires .
- Les projets pilote qui seront proposés doivent répondre aux besoins exprimés par les producteurs agricoles et aux énoncés des politiques de développement de l'agriculture dans chacun des pays concernés.



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

PROGRAMMES D'ASSURANCE RÉCOLTE ADAPTÉS AUX PAYS DE L'UEMOA



Note

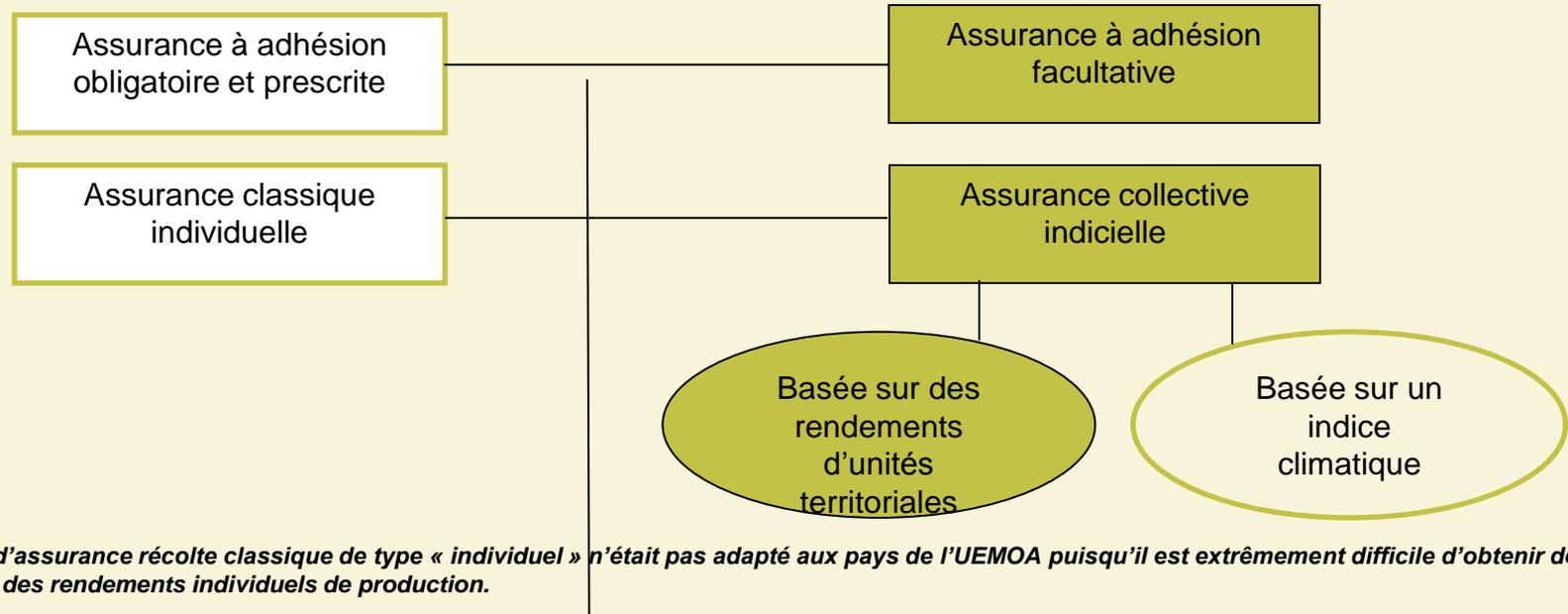
(1) Les contributions aux primes d'assurance et aux frais administratifs sont nécessaires pour le démarrage et le fonctionnement initial du programme



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

PROGRAMMES D'ASSURANCE RÉCOLTE ADAPTÉS AUX PAYS DE L'UEMOA

Type d'assurance



un programme d'assurance récolte classique de type « individuel » n'était pas adapté aux pays de l'UEMOA puisqu'il est extrêmement difficile d'obtenir de façon soutenue des rendements individuels de production.

les programmes d'assurance basés sur un indice de rendement pour des unités territoriales homogènes s'avèrent les plus près des attentes exprimées.

L'indice climatique, bien qu'il soit fortement médiatisé comme étant un outil performant, s'avère difficilement applicable eu égard aux :

- Infrastructures techniques insuffisantes (stations météo)*
- Données de rendements incomplètes*
- Programme découplé de rendements de production et difficile à appréhender par les paysannes.*



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

PROGRAMMES D'ASSURANCE RÉCOLTE ADAPTÉS AUX PAYS DE L'UEMOA

Assurance collective indicielle basée sur des rendements de zones homogènes

CARACTÉRISTIQUES

- Basée sur le rendement historique de zones homogènes (sol-climat-topographie)
- Le rendement historique de production s'applique à tous les assurés de la zone
- Les dommages aux récoltes sont mesurés collectivement

AVANTAGES

- Primes d'assurance plus abordables
- Simple d'application
- Restreint le risque moral
- Restreint les risques d'antisélection
- Diminution des frais d'administration

CONTRAINTES

- L'évaluation du % de perte est réalisée dans chaque zone
- L'indemnité versée à chaque producteur repose sur le % perte de la zone et la valeur assurable du client
- Demande une bonne expertise technique de la part de l'assureur



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

PROGRAMMES D'ASSURANCE RÉCOLTE ADAPTÉS AUX PAYS DE L'UEMOA

Assurance collective indicielle basée sur un indice climatique

CARACTÉRISTIQUES

- Basée sur l'utilisation d'un indice « climat ».
- Les dommages estimés sont uniformes pour toutes les exploitations reliées aux données d'une même station météorologique

AVANTAGES

- Élimine le risque moral et les risques d'antisélection
- Frais administratifs restreints
- Plus facile à implanter initialement
- Accélère le traitement des indemnités
- Réduit la bureaucratie inhérente aux paiements des dommages

CONTRAINTES

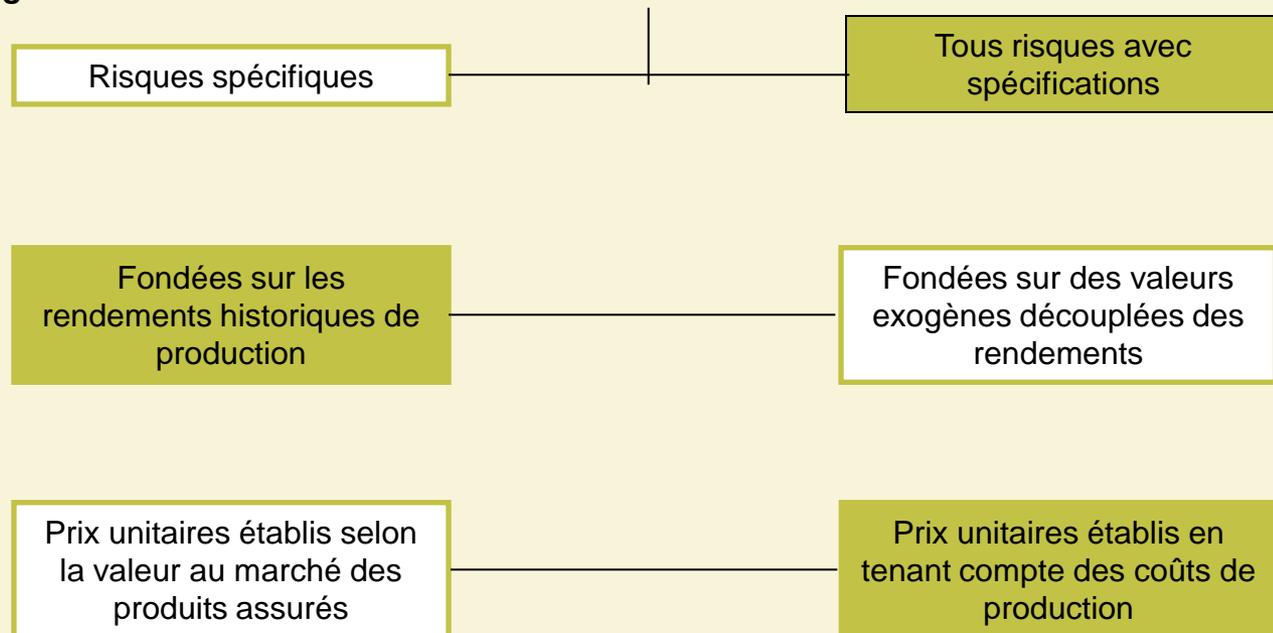
- Coûts élevés en développement et en implantation
- Système complètement découplé des réalités paysannes
- Utilisation de données exogènes difficiles à comprendre par les assurés
- Insatisfaction des producteurs assurés lorsque l'indemnité calculée ne correspond pas aux pertes subies



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

PROGRAMMES D'ASSURANCE RÉCOLTE ADAPTÉS AUX PAYS DE L'UEMOA

Nature des garanties offertes



• Les risques identifiés à ce jour soit la sécheresse, l'excès de pluie, les insectes et les maladies incontrôlables des plantes, les inondations, excluant tous les dommages liés à la négligence d'un producteur agricole, divagation des troupeaux.

• Les valeurs assurables devront être établies en tenant compte des coûts de production dont les valeurs seront précisées dans le cadre des projets pilotes. Le coût de production pourra tenir compte de la valeur du travail de l'exploitation agricole.



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

Caractéristiques de l'assurance récolte basée sur les rendements de zones homogènes

1. Ce système d'assurance récolte collectif est basé sur le rendement moyen historique des cultures assurables dans chacune des zones homogènes de production agricole
2. Une zone d'assurance est une division territoriale présentant des conditions de productivité relativement homogènes au niveau du climat, de la topographie et de la pédologie
3. Les cultures assurables correspondent aux produits agricoles caractérisés par des relevés historiques de production établis sur une période suffisante et fondées sur des données complètes, fiables et crédibles



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

Le programme le mieux adapté aux réalités des pays de l'UEMOA : un programme collectif basé sur les rendements de zones homogènes

4. Les cultures assurables sont des productions agricoles ayant une importance socioéconomique déterminante et pour lesquelles, l'analyse de risque a été réalisée
5. La valeur unitaire des cultures assurables est basée sur le coût de production de ces cultures (par unité de superficie) comprenant les charges de production engagées jusqu'à la récolte y compris la valeur du travail.
6. Le rendement moyen historique d'une zone d'assurance reflète la capacité de production d'un ensemble de producteurs agricoles pour une culture donnée.



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

Le programme le mieux adapté aux réalités des pays de l'UEMOA : un programme collectif basé sur les rendements de zones homogènes

7. L'assurance pourrait offrir pour chacune des cultures assurables, des options de garantie de 60 % à 80 % de la valeur assurable, établies par l'assureur et selon les normes définies par l'assureur
8. L'assurance couvre les pertes subies et mesurées à l'échelle de chacune des zones d'assurance
9. Afin de mesurer le rendement réel de chaque zone pour l'année d'assurance, l'assureur ou son mandataire procède à une évaluation de la production agricole à partir d'un échantillon représentatif des producteurs dans chacune de ces zones d'assurance



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

**Le programme le mieux adapté aux réalités des pays de l'UEMOA :
un programme collectif basé sur les rendements de zones homogènes**

10. L'adhérent doit déclarer à l'assureur la totalité des superficies d'une même culture. Il doit être en mesure d'identifier et de localiser les superficies qu'il assure à titre de propriétaire, locataire ou occupant et pour lesquelles il a déclaré le coût des intrants nécessaires.
11. Le programme d'assurance ne couvre pas les dommages causés par la négligence de l'assuré, par des pratiques culturelles inappropriées.



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

GESTION ADMINISTRATIVE D'UN PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE

L'adhésion des producteurs agricoles au programme d'assurance récolte

L'adhérent doit posséder un minimum de superficies assurables requises,

L'adhésion des producteurs peut s'appuyer sur les réseaux de microfinance

La Mesure des pertes subies par les assurés

Réalisée à partir d'un échantillonnage aléatoire de producteurs agricoles

L'indemnisation des dommages subis par les assurés

L'assuré peut recevoir une indemnité lorsque le rendement réel de l'année d'assurance de sa zone est inférieur au rendement moyen historique de cette même zone. Le % perte pouvant donner droit à une indemnité est établi selon l'option de garantie choisie par l'assuré. Tous les assurés reçoivent un montant compensatoire identique par unité de superficie assurée. Une indemnité d'assurance récolte est cessible, favorisant l'accroissement des capacités d'emprunt du producteur



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR ASSURER LE SUCCÈS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

L'assurance agricole n'est pas une entreprise rentable dans le court terme, un environnement favorable doit être créé pour inciter les assureurs.

Ainsi, il faut un soutien politique de l'Etat notamment en intervenant dans :

- La capitalisation initiale du fonds d'assurance
- La subvention des primes d'assurance
- Subvention pour les frais d'administration
- Le financement de la réassurance des risques
- La couverture entière des calamités (sécheresse et inondations de grande ampleur)

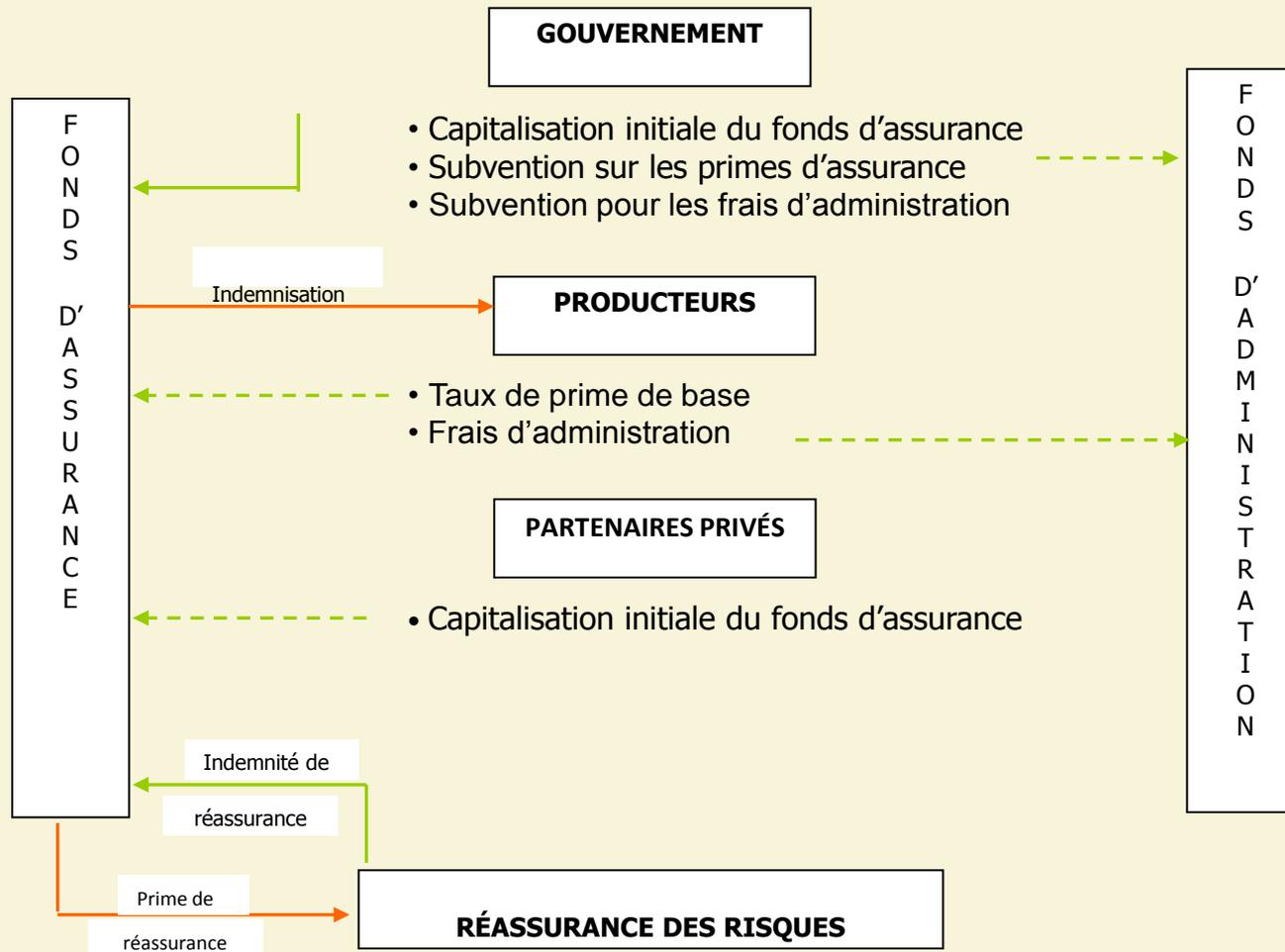
La sensibilisation, la formation du Consommateur/degré d'alphabétisation financière sont très importantes pour gagner la confiance des agriculteurs.

Utilisation des canaux de distribution des polices d'assurance qui en facilitent l'accès aux agriculteurs (IMF)
les polices d'assurance devraient être simples et couplées avec la finance agricole (épargnes & crédits), les chaînes de valeur, etc.

Sécurisation foncière et mesure des parcelles à l'aide de technologies de pointe (cartographie, images satellitaires...)



STRUCTURE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE AVEC UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ





Stratégie d'intervention de la BOAD dans le financement des projets d'assurance récolte dans les pays de l'UEMOA

La BOAD envisage à court terme (2013-2015) de financer des projets d'assurance récolte en deux étapes comme suit :

Etape 1 : mettre en place des financements sous forme de prêts à la disposition du Bénin et du Sénégal pour renforcer respectivement les capacités de l'AMAB et de la CNAAS au cours du premier trimestre 2013 ;

Etape 2 : mettre en place des financements sous forme d'octroi d'avance à la disposition du Burkina Faso, de la Guinée Bissau, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo pour promouvoir l'assurance récolte à partir du second trimestre 2013.

A moyen terme (à partir de 2015), au fur et à mesure de la constitution des structures d'assurance récolte dans les Etats, des projets d'assurance agricole/récolte à travers des prêts directs aux compagnies disposant d'une situation financière saine ou des prises de participation de la BOAD dans ces structures sont envisagés avec comme hypothèse une bonne implication des sociétés assurances, des institutions bancaires, des organisations de producteurs des filières d'exportation qui dégagent une certaine rentabilité.



Stratégie d'intervention de la BOAD dans le financement des projets d'assurance récolte dans les pays de l'UEMOA

Programme d'assurance récolte dans la zone UEMOA

La BOAD financera des projets d'appui à l'AMAB et à la CNAAS sous forme de prêt aux États du Bénin et du Sénégal, sous réserve d'une évaluation satisfaisante de ces projets.

- **Projets d'appui à l'AMAB et à la CNAAS**

Les deux projets ont été identifiés au cours de la réalisation de l'étude de faisabilité. Les États du Bénin et du Sénégal ont adressé chacun une requête de financement à la BOAD pour renforcer les capacités d'intervention et d'extension, respectivement, de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) et de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS).

- **Avance de fonds pour études complémentaires dans les 6 pays de l'UEMOA**

L'étude de faisabilité a montré que les autres pays de l'UEMOA (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger et Togo) manquent soit de données complètes et fiables, d'infrastructures de collecte de données agro-météorologiques et de structures agréées d'assurance récolte avec une participation des Etats. En conséquence, l'intervention de la BOAD portera essentiellement sur avances de fonds au profit de ces pays pour la promotion de projets d'assurance récolte dans ces pays.

Le but recherché est de favoriser au sein des Etats concernés les conditions d'émergence de structures d'assurance récolte avec une bonne implication des Etats. Dans le cas échéant, la BOAD, sur requêtes des Etats, apportera son appui à l'instar des actions envisagées en faveur du Bénin et du Sénégal, à travers le financement de projets d'assurance récolte.



Stratégie d'intervention de la BOAD dans le financement des projets d'assurance récolte dans les pays de l'UEMOA

Assistance technique de la BOAD

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'assurance récolte, la BOAD a mis en place une équipe d'expert (Ingénieur agronome, analyste financier). Toutefois, il est nécessaire de renforcer cette équipe par une assistance technique dans le domaine des assurances récolte et agricole pour accompagner le processus de préparation et de mise en œuvre des projets pilotes d'assurance récolte dans les pays de l'UEMOA.

A cet effet, la Banque sollicitera les services de consultants internationaux et d'experts UEMOA.

Partenariat

Etats de la zone UEMOA, Coopération suisse, Commission de l'UEMOA, AFD, BM,, FAO, FANAF, CIMA, CICARE, AMAB, CNAAS, AGHYMET, CSE, AECOM/FADQDI.

Calendrier de mise en œuvre du programme d'assurance récolte dans la zone UEMOA

Le programme d'assurance récolte sera exécuté sur une période de 3 ans (2012-2015). Les principales activités à réaliser sont programmées de la manière suivante :

- Identification approfondie des projets d'appui au Bénin (AMAB) et au Sénégal (CNAAS),*
- Evaluation des projets, financement des projets pilotes d'appui à l'AMAB et la CNAAS en 2013*
- Sensibilisation/information dans les 6 pays (Niger, Burkina, Mali, Togo, Côte d'Ivoire et Guinée Bissau) pour partager les résultats de l'étude de faisabilité*
- Renforcement des capacités des cadres de la BOAD*
- Évaluation finale des projets pilotes d'assurance récolte en fin 2015 en vue de tirer les leçons pour les futures interventions de la Banque dans le domaine des assurances récolte.*



JE VOUS REMERCIE